



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2 du 9 janvier 2019

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS
Bureau de la logistique et du courrier / LB

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 9 janvier 2019 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr.

A Angers, le 9 janvier 2019
Pour le Préfet et par délégation,
La directrice,



Carine KERZERHO

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.pref.gouv.fr rubrique Publications.

RAA spécial N° 2 du 9 janvier 2019

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Secrétariat général

- Arrêté SG-MPCC n°2019-1 du 8 janvier 2019 portant délégation de signature à M. MICHALAK, sous-préfet de Cholet
- Arrêté SG-MPCC n°2019-2 du 9 janvier 2019 portant délégation de signature à M. HAZOUME, sous-préfet de Saumur

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2019-3 du 9 janvier 2019 désignant les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour l'arrondissement d'Angers
- Arrêté DRCL-BRE n°2019-4 du 9 janvier 2019 désignant les membres des commissions de contrôle des listes électorales pour l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Sous-Préfecture de Cholet

- Arrêté SPC-BCL n°2019-1-1 du 9 janvier 2019 nommant les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - Unité départementale

- Arrêté DIRECCTE UD-SCT du 8 janvier 2019 actualisant la liste des conseillers du salarié
- Arrêté DIRECCTE UD-AME du 18 décembre 2018 agréant l'entreprise solidaire d'utilité sociale POUANCE ENTR'AIDE

II - AUTRES

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE ET DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI - Unité départementale

- récépissé de déclaration d'activité n°844083196 du 4 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne JPA SERVICES
- récépissé de déclaration d'activité n°843171133 du 5 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne AUBANCE SERVICES
- récépissé de déclaration d'activité n°841712318 du 10 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne ELIAS ORPHELIN
- récépissé de déclaration d'activité n°842436925 du 21 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne FRANCK BRETON
- récépissé modificatif de déclaration d'activité n°512838293 du 6 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne NICOLAS SERVICE JARDIN

- récépissé modificatif de déclaration d'activité n°490352747 du 11 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne ANJOU ACCOMPAGN'SERVICES
- récépissé modificatif de déclaration d'activité n°808752596 du 13 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne CORMIER MARIE
- récépissé modificatif de déclaration d'activité n°811026590 du 21 décembre 2018 de l'organisme de services à la personne NOUNOU DOM SERVICES

ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

Centres hospitaliers de Saumur et de Longué :

- avis de concours interne pour le recrutement de 2 manipulateurs d'électroradiologie médicale

I - ARRÊTÉS



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
Mission performance et conduite du changement

Arrêté SG/MPCC n° 2019-001

Délégation de signature à M. Christian MICHALAK
Sous-préfet de CHOLET

ARRÊTÉ

**Le préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure,
- VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret du Président de la République du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal GAUCI, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle III),

VU le décret du Président de la République du 27 mars 2014 portant nomination de M. Christian MICHALAK en qualité de sous-préfet de Cholet (1ère catégorie),

VU le décret du Président de la République du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Cécile GUILHEM administratrice civile, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Maine-et-Loire,

VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié portant création des centres de responsabilité,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Christian MICHALAK, sous-préfet de Cholet, pour assurer, sous la direction du préfet, dans les limites de son arrondissement, l'administration des affaires de l'État en ce qui concerne les actes suivants :

POLICE GÉNÉRALE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

- 1° autorisation ou émission d'avis concernant le concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire ;
- 2° délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, de cafés, débits de boissons, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales ;
- 3° autorisation de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion ;
- 4° réception de la déclaration et réglementation des courses pédestres, cyclistes, hippiques, des rallyes automobiles et motocyclistes se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement ;
- 5° interdiction de lâcher de pigeons en cas de menace pour la salubrité, la sûreté et la sécurité publiques ;
- 6° agrément et retrait d'agrément des gardes particuliers ;
- 7° délivrance des récépissés de déclaration de revendeurs d'objets mobiliers ;
- 8° autorisation d'inhumer dans les propriétés privées ;
- 9° autorisation de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- 10° dérogation à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 portant réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage et interdisant notamment l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices lors de manifestations se déroulant sur plusieurs communes de l'arrondissement ;
- 11° délivrance des autorisations de détention d'armes ;
- 12° délivrance des cartes européennes d'arme à feu ;
- 13° installation temporaire de ball-trap ;

- 14° mesures administratives de fermeture ou de restriction concernant les débits de boissons à consommer sur place ou à emporter et les restaurants ;
- 15° autorisation d'organisation des épreuves sportives ou non y compris celles comportant des véhicules à moteur sur les voies ouvertes ou non à la circulation, pour les manifestations se déroulant dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- 16° autorisation de manifestations aériennes ;
- 17° homologation des terrains et pistes destinés au déroulement des épreuves, compétitions et manifestations sportives terrestres, à moteur (articles R. 331-35 et R. 331-37 du code du sport) ;
- 18° autorisation temporaire d'ouverture de l'aérodrome de Cholet au trafic international ;
- 19° enregistrement et délivrance des récépissés de déclaration de création, de modification et de dissolution des associations loi de 1901 ;

ADMINISTRATION LOCALE

- 20° lettres d'observations dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes pris par les organes délibérants et exécutifs des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements, dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- 21° signature des conventions de télétransmission des actes des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements, soumis à obligation de transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement ainsi que leur suspension éventuelle, en application des dispositions des articles R. 2131-3 et R. 2131-4 du code général des collectivités territoriales ;
- 22° contrôle a posteriori des actes des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales, dont le siège est situé dans l'arrondissement, soumis à l'obligation de transmission, en application des articles L. 1524-1, L. 1524-2 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 23° information des autorités locales de l'intention du représentant de l'État de ne pas former un recours devant le tribunal administratif ;
- 24° acceptation de la démission des adjoints au maire des communes et des vice-présidents des EPCI et des syndicats mixtes "fermés", dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- 25° substitution au maire dans les cas prévus par les articles L. 2122-34, L. 2215-1 et L. 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- 26° visa avec ou sans observation des délibérations des conseils d'administration des offices publics de l'habitat à loyer modéré ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- 27° déclaration d'utilité publique de l'affectation à un autre usage des cimetières désaffectés ;
- 28° création, modification et dissolution des syndicats intercommunaux, lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement ;
- 29° création, modification et dissolution des syndicats mixtes lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement (article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- 30° création, modification et dissolution des communautés d'agglomération et des communautés de communes lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement ;
- 31° suspension ou annulation des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;

- 32° désignation des représentants du préfet dans les comités des caisses des écoles ;
- 33° avis préalable à la décision de désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques prise par le maire ;
- 34° actes d'administration locale prévus à l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales ;
- 35° contrôle de légalité de tous les actes émanant des associations foncières de remembrement ;
- 36° approbation de tous les actes émanant des associations syndicales autorisées du ressort de l'arrondissement à l'exclusion des pièces techniques et des marchés ;
- 37° décisions d'attribution et lettres de notification du FCTVA aux collectivités et établissements publics locaux de l'arrondissement ;
- 38° conventions et documents contractuels présentant un intérêt local ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 39° réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- 40° permission de déversement d'eaux usées provenant d'égouts communaux dans les cours d'eau et enquête précédant la délivrance de cette permission ;
- 41° répartition du contingent HLM pour les fonctionnaires ;
- 42° enquête administrative en vue de l'établissement de servitudes de passage pour lignes électriques ou téléphoniques et arrêtés d'autorisation de création des dites servitudes ;
- 43° désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales ;
- 44° gestion administrative et financière du centre de responsabilité créé par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié (résidence et services administratifs) ;
- 45° signature des bons de commande ;
- 46° conditions de réception des candidatures, d'envoi de la propagande électorale et délivrance des reçus de dépôt et récépissés définitifs de candidatures aux élections municipales.

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à Mme Laure-Anne SAMSON, secrétaire générale de la sous-préfecture de Cholet, à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1^{er}, à l'exception des arrêtés et correspondances comportant une décision, sauf dans les cas prévus aux articles 3 et 4.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laure-Anne SAMSON, délégation est donnée à Mme Marianne KRAEMER, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Cholet, Mmes Françoise MARTIN et Marie-Hélène ALVAREZ-PEREZ, secrétaires administratives de classe exceptionnelle, et Mme Catherine JARRY, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des arrêtés et correspondances comportant une décision.

Délégation de signature est également donnée dans le cadre des élections municipales de l'arrondissement de Cholet pour :

- les reçus de dépôt de candidatures à Mme Laure-Anne SAMSON, à Mme Françoise MARTIN et à Mme Marie-Hélène ALVAREZ-PEREZ ;
- les récépissés définitifs de candidatures à Mme Laure-Anne SAMSON et à Madame Marianne KRAEMER.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MICHALAK, délégation est donnée à Mme Laure-Anne SAMSON, secrétaire générale de la sous-préfecture, à l'effet de signer :

- tous les actes relatifs à la gestion administrative et financière du centre de responsabilité créé par l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000, modifié ;
- les autorisations de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- les autorisations d'organisation des épreuves sportives ou non y compris celles comportant des véhicules à moteur sur les voies ouvertes ou non à la circulation, pour les manifestations se déroulant dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;
- les autorisations de détention d'armes ;
- les autorisations d'inhumer dans les propriétés privées.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian MICHALAK, les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Cholet sont exercées par M. Pascal GAUCI, secrétaire général de la préfecture, ou par le sous-préfet de permanence.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Christian MICHALAK et de M. Pascal GAUCI, la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté est exercée par Mme Laure-Anne SAMSON, secrétaire générale de la sous-préfecture ou le cas échéant par Madame Marianne KRAEMER, secrétaire générale adjointe de la sous-préfecture de Cholet.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à M. Christian MICHALAK à l'effet de signer toute correspondance urgente nécessitant la signature du président de la commission de surendettement des particuliers instituée par les articles L. 712-1 à L. 712-9 du code de la consommation.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet et du secrétaire général de la préfecture, la suppléance est exercée par M. Christian MICHALAK. Délégation est donnée à ce dernier pour signer, dans ce cadre, tous actes en son nom.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet et du secrétaire général de la préfecture et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Christian MICHALAK à l'effet de signer les arrêtés relatifs aux personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3214-5 du code de la santé publique.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet, du secrétaire général de la préfecture et de la sous-préfète, directrice de cabinet, directrice des sécurités, et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Christian MICHALAK à l'effet de signer les arrêtés pris en application des articles L. 224-2, L. 224-6 à L. 224-9 du code de la route et concernant les décisions de suspension du permis de conduire dans les cas suivants :

- conduite en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique ou après avoir fait usage de stupéfiants ou refus de se soumettre,
- dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée,
- délit de fuite,
- atteinte involontaire à la vie ou à l'intégrité de la personne susceptible d'entraîner une incapacité totale de travail personnel.

Une délégation lui est également conférée à l'effet de signer les décisions prescrivant à titre provisoire l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules, prises en application des dispositions de l'article L. 325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 9 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet et du secrétaire général de la préfecture et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Christian MICHALAK à l'effet de signer toutes décisions relatives aux mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, y compris les réquisitions de la force publique (police ou gendarmerie) aux fins d'escorte, en application des dispositions de l'arrêté des ministres de la défense et de l'intérieur du 22 avril 1997 portant répartition des charges entre la police nationale et la gendarmerie nationale en matière d'escorte des étrangers non détenus frappés d'une mesure d'éloignement.

ARTICLE 10 :

L'arrêté SG/MPCC n° 2018-025 du 27 août 2018 est abrogé.

ARTICLE 11 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Cholet et la sous-préfète, directrice de cabinet, directrice des sécurités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 8 janvier 2019



Bernard GONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Mission performance et conduite du changement

Arrêté SG/MPCC n° 2019-002

Délégation de signature à M. Jean-Yves HAZOUMÉ
Sous-préfet de SAUMUR

ARRÊTÉ

**Le préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,
- VU le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
- VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet de Maine-et-Loire,
- VU le décret du président de la République du 8 juillet 2015 portant nomination de M. Pascal GAUCI, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire (classe fonctionnelle III),
- VU le décret du Président de la République du 27 mars 2014 portant nomination de M. Christian MICHALAK en qualité de sous-préfet de Cholet (1^{ère} catégorie),
- VU le décret du Président de la République du 18 août 2015 portant nomination de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, administrateur civil hors classe, en qualité de sous-préfet de Saumur,
- VU le décret du Président de la République du 31 juillet 2018 portant nomination de Mme Cécile GUILHEM, administratrice civile, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de Maine-et-Loire,

VU le décret du président de la République du 4 décembre 2018 portant nomination de Mme Marie MAUFFRET-VALLADE en qualité de sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu,

VU l'arrêté préfectoral SCIM/BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié portant création des centres de responsabilité,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves HAZOUMÉ, sous-préfet de SAUMUR, pour assurer, sous la direction du préfet, dans les limites de son arrondissement, l'administration des affaires de l'État en ce qui concerne les actes suivants :

POLICE GÉNÉRALE ET MAINTIEN DE L'ORDRE

- 1° autorisation ou émission d'avis concernant le concours de la gendarmerie ou d'un corps militaire,
- 2° délivrance de toutes autorisations relatives à la police de la voie publique, de cafés, débits de boissons, spectacles et autres lieux publics excédant la compétence des autorités municipales ;
- 3° autorisation de concours de la force publique pour l'exécution des jugements d'expulsion ;
- 4° réception de la déclaration et réglementation des courses pédestres, cyclistes, hippiques, des rallyes automobiles et motocyclistes se déroulant exclusivement sur le territoire de l'arrondissement ;
- 5° interdiction de lâcher de pigeons en cas de menace pour la salubrité, la sûreté et la sécurité publiques ;
- 6° agrément et retrait d'agrément des gardes particuliers ;
- 7° délivrance des récépissés de déclaration de revendeurs d'objets mobiliers ;
- 8° autorisation d'inhumer dans les propriétés privées ;
- 9° autorisation de transport de corps après mise en bière en dehors du territoire métropolitain ;
- 10° dérogation à l'arrêté préfectoral du 30 décembre 1999 portant réglementation relative à la lutte contre les bruits de voisinage et interdisant notamment l'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifices lors de manifestations se déroulant sur plusieurs communes de l'arrondissement ;
- 11° délivrance des autorisations de détention d'armes ;
- 12° délivrance des cartes européennes d'arme à feu ;
- 13° installation temporaire de ball-trap ;
- 14° mesures administratives de fermeture ou de restriction concernant les débits de boissons à consommer sur place ou à emporter et les restaurants ;
- 15° autorisation d'organisation des épreuves sportives ou non y compris celles comportant des véhicules à moteur sur les voies ouvertes ou non à la circulation, pour les manifestations se déroulant dans le ressort exclusif de l'arrondissement ;

- 16° autorisation de manifestations aériennes ;
- 17° homologation des terrains et pistes destinés au déroulement des épreuves, compétitions et manifestations sportives terrestres, à moteur (article R. 331-35 et R. 331-37 du code du sport) ;
- 18° autorisation temporaire d'ouverture de l'aérodrome de Saumur au trafic international ;
- 19° enregistrement et délivrance des récépissés de déclaration de création, de modification et de dissolution des associations loi de 1901 ;

ADMINISTRATION LOCALE

- 20° lettres d'observations dans le cadre du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des actes pris par les organes délibérants et exécutifs des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements, dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- 21° signature des conventions de télétransmission des actes des communes, de leurs établissements publics et de leurs groupements, soumis à obligation de transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement ainsi que leur suspension éventuelle, en application des dispositions des articles R. 2131-3 et R. 2131-4 du code général des collectivités territoriales ;
- 22° contrôle a posteriori des actes des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales, dont le siège est situé dans l'arrondissement, soumis à l'obligation de transmission, en application des articles L. 1524-1, L. 1524-2 et L. 1531-1 du code général des collectivités territoriales ;
- 23° information des autorités locales de l'intention du représentant de l'État de ne pas former un recours devant le tribunal administratif ;
- 24° acceptation de la démission des adjoints au maire des communes et des vice-présidents des EPCI et des syndicats mixtes "fermés", dont le siège est situé dans l'arrondissement ;
- 25° substitution au maire dans les cas prévus par les articles L.2122-34, L. 2215-1 et L. 2215-5 du code général des collectivités territoriales ;
- 26° visa avec ou sans observation des délibérations des conseils d'administration des offices publics de l'habitat à loyer modéré ayant leur siège dans l'arrondissement ;
- 27° déclaration d'utilité publique de l'affectation à un autre usage des cimetières désaffectés ;
- 28° création, modification et dissolution des syndicats intercommunaux, lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement ;
- 29° création, modification et dissolution des syndicats mixtes, lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement (article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales) ;
- 30° création, modification et dissolution des communautés d'agglomération, des communautés de communes lorsque le périmètre de l'établissement est situé entièrement dans l'arrondissement ;
- 31° suspension ou annulation des arrêtés des maires agissant au nom de l'État ;
- 32° désignation des représentants du préfet dans les comités des caisses des écoles ;
- 33° avis préalable à la décision de désaffectation des biens des écoles élémentaires et maternelles publiques prise par le maire ;
- 34° actes d'administration locale prévus à l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales ;

- 35° contrôle de légalité de tous les actes émanant des associations foncières de remembrement ;
- 36° approbation de tous les actes émanant des associations syndicales autorisées du ressort de l'arrondissement à l'exclusion des pièces techniques et des marchés ;
- 37° lettres de notification d'attribution du FCTVA aux collectivités et établissements publics locaux de l'arrondissement ;
- 38° conventions et documents contractuels présentant un intérêt local ;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 39° réquisition de logements (signature, notification, exécution, renouvellement, annulation et main levée des ordres de réquisition, actes de procédure divers) ;
- 40° permission de déversement d'eaux usées provenant d'égouts communaux dans les cours d'eau et enquête précédant la délivrance de cette permission ;
- 41° répartition du contingent HLM pour les fonctionnaires ;
- 42° enquête administrative en vue de l'établissement de servitudes de passage pour lignes électriques ou téléphoniques et arrêté d'autorisation de création des dites servitudes ;
- 43° désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales ;
- 44° gestion administrative et financière du centre de responsabilité créé par l'arrêté préfectoral SCIM /BCAD n° 2000-796 du 20 novembre 2000 modifié (résidence et services administratifs) ;
- 45° signature des bons de commande ;
- 46° conditions de réception des candidatures, d'envoi de la propagande électorale et délivrance des reçus de dépôt et récépissés définitifs de candidatures aux élections municipales.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée pour la délivrance des reçus de dépôt et récépissés définitifs de candidatures aux élections municipales à Mme Brigitte FRAQUET, attachée d'administration, secrétaire générale de la sous-préfecture de Saumur, et à Mme Ingrid LE CLAINCHE, secrétaire administrative de classe supérieure.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée à Mme Brigitte FRAQUET à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1er du présent arrêté, à l'exception des arrêtés et correspondances comportant une décision, sauf dans les cas prévus aux articles 4 et 5 ci-après.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte FRAQUET, délégation est donnée à Mme Ingrid LE CLAINCHE, secrétaire administrative de classe supérieure, à l'effet de signer toutes les pièces concernant les matières énumérées à l'article 1er, à l'exception des arrêtés et correspondances comportant une décision.

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, les fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Saumur sont exercées par Mme Marie MAUFFRET-VALLADE, sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu, ou par le sous-préfet de permanence.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Yves HAZOUMÉ et de Mme Marie MAUFFRET-VALLADE, la délégation accordée par l'article 1^{er} du présent arrêté est exercée par Mme Brigitte FRAQUET.

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée à M. Jean-Yves HAZOUMÉ, à l'effet de signer toutes correspondances urgentes nécessitant la signature du président de la commission de surendettement des particuliers instituée par les articles L. 712-1 à L. 712-9 du code de la consommation.

ARTICLE 6 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet et du secrétaire général de la préfecture et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Jean-Yves HAZOUMÉ à l'effet de signer les arrêtés relatifs aux personnes hospitalisées en raison de troubles mentaux pris en application des articles L. 3213-1 à L. 3214-5 du code de la santé publique.

ARTICLE 7 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet, du secrétaire général de la préfecture et de la sous-préfète, directrice de cabinet, directrice des sécurités et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Jean-Yves HAZOUMÉ, à l'effet de signer les arrêtés pris en application des articles L. 224-2, L. 224 6 à L. 224-9 du code de la route et concernant les décisions de suspension du permis de conduire dans les cas suivants :

- conduite en état d'ivresse ou sous l'empire d'un état alcoolique ou après avoir fait usage de stupéfiants ou refus de se soumettre,
- dépassement de 40 km/h ou plus de la vitesse maximale autorisée,
- délit de fuite,
- atteinte involontaire à la vie ou à l'intégrité de la personne susceptible d'entraîner une incapacité totale de travail.

Une délégation lui est également conférée à l'effet de signer les décisions prescrivant à titre provisoire l'immobilisation et la mise en fourrière des véhicules, prises en application des dispositions de l'article L. 325-1-2 du code de la route.

ARTICLE 8 :

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du préfet et du secrétaire général de la préfecture et lors de la permanence départementale qu'il assure, délégation est donnée à M. Jean-Yves HAZOUMÉ à l'effet de signer toutes décisions relatives aux mesures d'éloignement des étrangers en situation irrégulière, y compris les réquisitions de la force publique (police ou gendarmerie) aux fins d'escorte, en application des dispositions de l'arrêté des ministres de la défense et de l'intérieur du 22 avril 1997 portant répartition des charges entre la police nationale et la gendarmerie nationale en matière d'escorte des étrangers non détenus frappés d'une mesure d'éloignement.

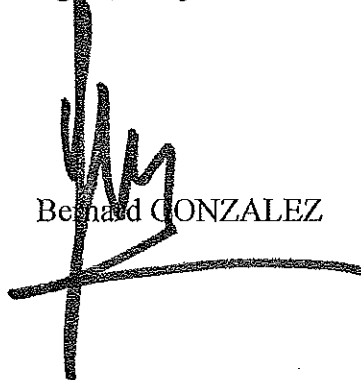
ARTICLE 9 :

L'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2018-0030 du 13 septembre 2018 est abrogé.

ARTICLE 10 :

Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Saumur, la sous-préfète de Segré-en-Anjou Bleu et la sous-préfète, directrice de cabinet, directrice des sécurités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 8 janvier 2019



Bernard CONZALEZ



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Sous-préfecture de Cholet
Pôle action de l'État et relations
avec les collectivités locales

Arrêté SPC/BCL/2019-n° 01-01

Arrêté portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

**Le préfet de Maine-et-Loire
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 portant nomination de M. Bernard GONZALEZ en qualité de préfet de Maine-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MPCC n° 2019-001 en date du 8 janvier 2019 portant délégation de signature à M. Christian MICHALAK, sous-préfet de Cholet ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Vu les désignations des représentants par le/les président/s du/des tribunal/aux de grande instance du département ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du sous-préfet de Cholet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

Article 2 : Le sous-préfet de Cholet et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Cholet, le 9 janvier 2019

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Cholet

Christian MICHALAK



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation
et des élections

Désignation des membres des commissions
de contrôle des listes électorales des communes
de l'arrondissement d'Angers

Arrêté DRCL/BRE n° 2019-03

ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine et Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires de l'arrondissement d'Angers ;

Vu les propositions du président du tribunal de grande instance d'Angers ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement d'Angers, les membres de commissions de contrôle des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, sont désignés membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement d'Angers, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2. – Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 09 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général de la préfecture,

Pascal GAUCI

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
007	ANGERS :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	PICHERIT Pierre	AUGELLE Alain
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	CHRÉTIEN Maryse	VILLALONGA Alexandre
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	HALLIGON Laure	
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	VÉRON Rose-Marie	CAMARA-TOMBINI Silvia
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	CHIRON Jean-Marc	GOUA Bruno
012	AUBIGNE-SUR-LAYON :		
	Conseiller municipal	ROBÉ Mauricette	Néant
	Délégué du Préfet	HALLAIRE Elisabeth	0
	Délégué du TGI	FALLEMPIN Anne-Marie	Néant
015	AVRILLE :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	DUPIC Jean-François	MANNO Pierrette
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	TRIBONDEAU Jules	RUTTEN Dian
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	CRÉZÉ Alix	CAILLARD Claude
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	JAMIL Catherine	LEMAIRE Martine
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	XHAARD Jean-Paul	DREULLE Dominique
017	BARACE :		
	Conseiller municipal	RICHARD Jean-Baptiste	
	Délégué du Préfet	GASNIER Didier	
	Délégué du TGI	LE GOUIC Elisabeth	
020	BEAUCOUZE :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	HOUIS Anne	GAUDICHET Véronique
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	RUIZ Didier	CHEVET Jordan
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	MOUCHEL Françoise	BARBELIVIEN Agnès
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	CORDIER Jean-Luc	GUICHARD Jessica
	Conseiller municipal de la 2 ^e liste :	DANDÉ Nelly	GACHOT Joël
022	BEAULIEU-SUR-LAYON :		
	Conseiller municipal de la 1 ^{ère} liste :	BERTRAND Laure	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DESLANDES Cécile	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	VERGER Edwige	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	ROBIN Mickaël	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	GESLIN Agnès	
028	BEHUARD :		
	<i>Conseiller municipal</i>	TESSIER Yveline	BERRUT Brigitte
	<i>Délégué du Préfet</i>	BODY Michel	
	<i>Délégué du TGI</i>	CHUPIN Gisèle	
345	BELLEVIGNE-EN-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	RICHARD Martine	LECUIT Sébastien
	<i>Délégué du Préfet</i>	DURAND Françoise	
	<i>Délégué du TGI</i>	TESNIER Odile	
029	BLAISON SAINT-SULPICE :		
	<i>Conseillers municipaux</i>	SOARES Fanny	BROSSELLIER Pierre
	<i>Délégué du Préfet</i>	DIARD Jacqueline	
	<i>Délégué du TGI</i>	LEGAGNEUX Marie-Madeleine	
035	BOUCHEMAINE :		
	<i>Conseillers municipaux</i>	BOURGEONNEAU Marie-Claire	DAGUET Natacha
	<i>Délégué du Préfet</i>	MÉNARD Mauricette	/
	<i>Délégué du TGI</i>	CAUVEAU Alain	
048	BRIOLLAY :		
	<i>Conseiller municipal</i>	ROCHER Brigitte	LEBLOND Bernard
	<i>Délégué du Préfet</i>	Daniel LECOQ	
	<i>Délégué du TGI</i>	Jean VERRIER	
050	BRISSAC-LOIRE-AUBANCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FRÉRET Annick	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du Préfet</i>	MARSAULT Bernadette	
	<i>Délégué du TGI</i>	POMMEAU Claude	
055	CANTENAY-EPINARD :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CORMIER Marie-Françoise	CERCEAU Jean-Philippe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PREZELIN Jean-Philippe	JOUANNEAU Christophe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SILORET Pascal	GELINEAU Fanny
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	QUINQUENEAU Jean-Paul	PASQUIER Jean-Yves
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	GONET Marie-Noëlle	GODEFROY Olivier
063	CHALONNES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CARRET Jérôme	CULCASI Danièle
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PIGNON Aude	DESCHAMPS Bruno
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DUPONT Stella	MORINNIERE Jean-Marie
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	SANCEREAU Jean-Claude	LAGADEC Gwénaëlle
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	MAINGOT Alain	LAVENET Vincent
068	CHAMPTOCE-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	SOUYRI Françoise	MIRVEAUX Philippe
	<i>Délégué du Préfet</i>	COLAS Claude	GUILLOUX Gisèle
	<i>Délégué du TGI</i>	CASTELLIER Bernard	GUILLOUX Gisèle
076	CHAPELLE-SAINT-LAUD (LA) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GRUNHUT Jean-Claude	CHEVALIER Eric
	<i>Délégué du Préfet</i>	ESNAU René	
	<i>Délégué du TGI</i>	LEBRETON Marie-Thérèse	
082	CHAUDEFONDS-SUR-LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	CORNEE Angèle	
	<i>Délégué du Préfet</i>	BABIN Annie	
	<i>Délégué du TGI</i>	PIFFARD Jean	
090	CHEFFES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FEDERKEIL Françoise	
	<i>Délégué du Préfet</i>	MOUILLÉ Marie-France	
	<i>Délégué du TGI</i>	GERMAIN Stéphanie	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
107	CORNILLE-LES-CAVES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	PARTHENAY Sandrine	
	<i>Délégué du Préfet</i>	BARTHES Lucette	
	<i>Délégué du TGI</i>	SIREAU Roselyne	
110	CORZE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	NICOLLE Anne-marie	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JANAULT Anne-Marie	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUVIER Anita	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DELECOLLE Alain	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	ROCHE Myriam	
120	DENEE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JEGOU MIlène	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUTRON Marc	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SMITH Sylvie	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BRAULT Olivier	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	EDELIN Mirelle	
127	DURTAL :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	QUARANTE Julie	FERYN Françoise
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MALINGE Olivier	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DAVID Jeannine	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DESMARRES Nicole	FARION Pascal
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	CHOUETTE Gérard	
129	ECOUFLANT :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DURAND Joël	HOUTIN Janine
	<i>Délégué du Préfet</i>	KOHNER Marc	
	<i>Délégué du TGI</i>	PETIT Michel	
130	ECUILLE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DEMOIS Jean-Louis	
	<i>Délégué du Préfet</i>	GODIN Colette	
	<i>Délégué du TGI</i>	PALLUAU Annie	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
132	ETRICHE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	PARENTEAU Marie-Madeleine	
	<i>Délégué du Préfet</i>	MERLET Joël	
	<i>Délégué du TGI</i>	BEAUVAIS Jacqueline	
135	FENEU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GROSBOIS Jean-Claude	
	<i>Délégué du Préfet</i>	VIDAL José	
	<i>Délégué du TGI</i>	VOISIN Michel	
167	GARENNES SUR LOIRE (LES) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	LECROQ Guy	PELLETIER François
	<i>Délégué du Préfet</i>	HEMON Yves	GOUBLAULT Jean-Paul
	<i>Délégué du TGI</i>	PELLETIER Hubert	
174	HUILLE-LEZIGNE		
	<i>Conseiller municipal</i>		
	<i>Délégué du Préfet</i>	HOUDOU Hervé	
	<i>Délégué du TGI</i>	DESMARRES Sylvain	
160	INGRANDES-LE-FRESNE SUR LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	VALLÉE Sylvie	ROTUREAU Christian
	<i>Délégué du Préfet</i>	NEVEU Michelle	SICHET Bernard
	<i>Délégué du TGI</i>	JARRY Monique	RICHARD Maurice
163	JARZÉ-VILLAGES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GIRAULT Dominique	TOUPLAIN Gérard
	<i>Délégué du Préfet</i>	POUPIN Anne-Marie	AUGONNET Christian
	<i>Délégué du TGI</i>	GUILLOU Marie	FLANDROIS Michèle
307	LOIRE AUTHION :		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal</i>	HOUSSAIS Chantal	
	<i>Délégué du Préfet</i>	MILON Jacky	CHARBONNIER Françoise
	<i>Délégué du TGI</i>	LANDREAU Xavier	MOISY Régine
200	LONGUENEE-EN-ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	MULET-MARQUIS Yves	THOMAS Michel
	<i>Délégué du Préfet</i>	BENESTEAU Marcelle	BOUMIER Brigitte
	<i>Délégué du TGI</i>	RENAULT Claude	RETIF Marcel
188	MARCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DAILLERE Sylvie	AVENTIN Marina
	<i>Délégué du Préfet</i>	GAUCHER Chantal	
	<i>Délégué du TGI</i>	ORJARD Raymond	
209	MONTIGNE-LES-RAIRIES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	Mme GIRARD Caroline	M. BENESTEAU Daniel
	<i>Délégué du Préfet</i>	M. AUDIOT Roger	Mme Cindy PERRET
	<i>Délégué du TGI</i>	Mme MORIN Lucette	Mme Virginie DUBOIS
214	MONTREUIL-JUIGNE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	METAIS Alain	HABAROU Jean-Charles
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BONDU Josette	PASQUIER Christophe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MAGRES Patricia	DUGAST Sandrine
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	TENDRON Sylvie	PAIRONNEAU Jacky
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	GUILMIN Isabelle	VADOT Françoise
216	MONTREUIL-SUR-LOIR :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GRIMAULT Evelyne	
	<i>Délégué du Préfet</i>	GABARD Gérard	
	<i>Délégué du TGI</i>	CHUPIN Jean-Claude	
220	MORANNES SUR SARTHE- DAUMERAY		

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Conseiller municipal</i>	LETHIELLEUX Joëlle	ANIS Odile
	<i>Délégué du Préfet</i>	MOKRANI Saïd	
	<i>Délégué du TGI</i>	BEDOUET Marie-Anne	
222	MOZE-SUR-LOUET :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GAUTIER Georges	
	<i>Délégué du Préfet</i>	THOMAS Joseph	
	<i>Délégué du TGI</i>	MERLIN Bernard	
223	MURS-ERIGNE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PICHOT Marie-Josèphe	NOUVELLON Hélène
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BAZANTE Delphine	CAREAU Philippe
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	KERMORVANT Armel	RAIMBAULT BUSSON Chantal
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BODARD Philippe	PICHON Sylvain
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	AGUILAR Philippe	FLEURY-LOURSON Maryvonne
241	PLESSIS-GRAMMOIRE (LE) :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GUITTON Damien	GAUDIN Christelle
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PLANCHENAUT Sophie	FOURNIER Denis
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RITOUET Eric	BODINIER Elodie
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	COUVERCELLE Christian	CARETTE Muriel
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	LEMOINE Bernadette	
246	PONTS-DE-CE (LES) :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	REBILLARD Michèle	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GUILLET Françoise	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	MOUILLÉ Leïla	
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	COLIN David	
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	PEAN Rémi	
247	POSSONNIERE (LA) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	GAUBERT Isabelle	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du Préfet</i>	TURQUOIS Andrée	
	<i>Délégué du TGI</i>	PAILLARD Pascal	
257	RAIRIES (LES) :		
	<i>Conseiller municipal</i>	FICHE Stéphanie	
	<i>Délégué du Préfet</i>	PONTONNIER André	
	<i>Délégué du TGI</i>	DENOS Bernard	
377	RIVES-DU-LOIR-EN-ANJOU		
	<i>Conseiller municipal</i>	FOUQUERON Michel	MAUDEMAIN Claudette
	<i>Délégué du Préfet</i>	MOREAU Jean	
	<i>Délégué du TGI</i>	FOUIN Carol	
259	ROCHEFORT-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	CARTER Denise	RICHARD Dominique
	<i>Délégué du Préfet</i>	RICHARD Paul	
	<i>Délégué du TGI</i>	ALBERT Nicole	
267	SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LAURENDEAU Martine	LE MEUR Anita
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	JUBEAU Jean-Noël	BOUREAU Laurence
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DE ROQUEFEUIL Thierry	GABARD Marie-Laure
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	HERSANT Nathalie	RAIMBAULT Isabelle
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	PIERRE dit LEMARQUAND Jacques	HUU Christine
271	SAINT-CLEMENT-DE-LA-PLACE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	JOUBERT René-François	BRUNET Hélène
	<i>Délégué du Préfet</i>	MESNIL Sylvie	MOIZAN Michèle
	<i>Délégué du TGI</i>	LAVARELLO Jean-Pierre	GAUDIN Robert
283	SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	LELIEVRE Jérôme	BOUDAUD Suzanne
	<i>Délégué du Préfet</i>	RENOU Nathalie	
	<i>Délégué du TGI</i>	ABRAHAM Jean	
284	SAINT-GERMAIN-DES-PRES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	Mme ROCHETTE Josiane	M. BRICAUD Olivier

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du Préfet</i>	Mme FRIBAULT Catherine	
	<i>Délégué du TGI</i>	M. THULEAU Maurice	
288	SAINT-JEAN-DE-LA-CROIX :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DELLOYE Jérôme	
	<i>Délégué du Préfet</i>	MARCHAND Monique	
	<i>Délégué du TGI</i>	BOUTIN Louise	
294	SAINT-LAMBERT-LA-POThERIE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BLANCHARD Monique	GALLOT Jean-Paul
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RENOU Beatrice	CHEVALIER DU FAU Vanessa
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BEAUMONT Marie-Paule	GREGOIRE Christophe
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	BATTAIS Magali	ROUBI Saïd
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	DELETRE Jean-Claude	GILLET Thomas
298	SAINT-LEGER-DE-LINIERES :		
	<i>Conseiller municipal</i>	POQUIN Franck	CHAUSSERET Jean
	<i>Délégué du Préfet</i>	LEFEBVRE Josette	LEGEAY Noël
	<i>Délégué du TGI</i>	DECHEREUX Jean-Claude	MEUNIER Sylvette
306	SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BUISSON Roselyne	AMIOT Romain
	<i>Délégué du Préfet</i>	SIMONNEAU André	
	<i>Délégué du TGI</i>	PANNIER André	
308	SAINT-MELAINE-SUR-AUBANCE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	DULONG Jean-Jacques	
	<i>Délégué du Préfet</i>	POIRON Nathalie	
	<i>Délégué du TGI</i>	GAURION Jean-Pierre	
278	SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FRETAULT Serge	BEAUJEAN Marie-Françoise
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOUVIER Michel	JULLIEN Martine
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	SAVOIRE Michel	BARAS Carole
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	PITHON-BAHAMED Lydie	CLISSON Mireille
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	NAUDAIS Joelle	RIVIERE Philippe

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
326	SARRIGNE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	ENON Eric	
	<i>Délégué du Préfet</i>	DELAUNAY Vincent	
	<i>Délégué du TGI</i>	TAVEAU Gisèle	
329	SAVENNIERES :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	RENAUD Jean-Luc	VIDAL-BEAUDET Laure
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BILLARD-RODRIGUEZ Brigitte	LAUREAU Damien
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PRIJAC Jean-Pierre	NORMAND Franck
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	CHAMBRIER Jacques	ROUEZ Alexa
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	VILAIRE Céline	
333	SEICHES-SUR-LE-LOIR :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BOZZANI Isabelle	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CHATELIN Isabelle	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GOUKASSOW Véronique	
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	BRETAGNE Sylvie	
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	RIGAUD David	
334	SERMAISE :		
	<i>Conseiller municipal</i>	BERNARD Eric	
	<i>Délégué du Préfet</i>	SOYER Anne-Marie	
	<i>Délégué du TGI</i>	LELIEVRE Marie-Lise	
338	SOULAINES-SUR-AUBANCE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PERTUÉ Marie-Jo	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CHAUVEAU Christine	
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FERRAND Pascal	PHILIPPE Alain
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	HUBERT Nathalie	
	<i>Conseiller municipal de la 2^o liste :</i>	AGATOR Alain	
339	SOULAIRE-ET-BOURG :		
	<i>Conseiller municipal</i>	TOULLIER Marina	ELOY Angélique

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT D'ANGERS

Code Com	Communes de l'arrondissement d'ANGERS	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
	<i>Délégué du Préfet</i>	PAPIN Joël	
	<i>Délégué du TGI</i>	PRÉZELIN Régine	
086	TERRANJOU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	RAIMBAULT Patricia	JOSELON Ingrid
	<i>Délégué du Préfet</i>	COCHARD Thérèse	GODINEAU Henri
	<i>Délégué du TGI</i>	MANCEAU Louise	MARTIN Marie Odile
347	TIERCE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	CHEVE Séverine	RENAUDON Véronique
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	FRONTEAU Bruno	CADEAU Dominique
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PUIG Pascale	DESNOUS Rémy
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	BOLZE Martine	LOUISET Olivier
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	THOMAS France	JOUANNET Michel
353	TRELAZE :		
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BARLIER Marie-Claire	PETIT Marie-Hélène
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	PANTAIS Alain	ALBAYRAK Izzet
	<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	BINET Jacqueline	AMINE Ali
	<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DUFFOUI Chantal	ERNOULT Gilles
	<i>Conseiller municipal de la 3^e liste :</i>	GARCIA Jean-François	COUEDEL Pascal
292	VAL DU LAYON :		
	<i>Conseiller municipal</i>	POURCHER François	
	<i>Délégué du Préfet</i>	LEVRON Agnès	
	<i>Délégué du TGI</i>	FOULONNEAU Dominique	ROMPILLON Dominique
323	VERRIERES EN ANJOU :		
	<i>Conseiller municipal</i>	CLEMENT Jacky	GUILLOIN Serge
	<i>Délégué du Préfet</i>	KERGOAT Jean-Maurice	BOYER Carole
	<i>Délégué du TGI</i>	CHATELAIN Micèle	POITEVAIN Jean-Claude



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Préfecture

Direction de la réglementation
et des collectivités locales
Bureau de la réglementation
et des élections

Désignation des membres des commissions
de contrôle des listes électorales des communes
de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Arrêté DRCL/BRE n° 2019-04

ARRÊTÉ

**Le Préfet de Maine et Loire,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu les propositions des maires de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu ;

Vu les propositions du président du tribunal de grande instance d'Angers ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu, les membres des commissions de contrôle des listes électorales jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er}. – Jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux, sont désignés membres des commissions de contrôle des listes électorales des communes de l'arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2. – Le secrétaire général de la préfecture et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 09 JAN. 2019

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire général de la préfecture,



Pascal GAUCI

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
ANGRIE :		
<i>Conseiller municipal</i>	LEPICIER Anthony	DESHAIES Philippe
<i>Délégué du Préfet</i>	BUREAU Estelle	
<i>Délégué du TGI</i>	BEDOUET Yvette	
ARMAILLE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GALISSON Emmanuelle	
<i>Délégué du Préfet</i>	BONDU Monique	
<i>Délégué du TGI</i>	GUERIN Patrice	
BECON-LES-GRANITS :		
<i>Conseiller municipal</i>	LEFORT Damien	
<i>Délégué du Préfet</i>	CHEVET Patrick	
<i>Délégué du TGI</i>	GENTILHOMME Lydie	
BQUILLE-MENARD :		
<i>Conseiller municipal</i>	COLAS Laurent	COLAS Aurélien
<i>Délégué du Préfet</i>	TURPIN Jean-Claude	néant
<i>Délégué du TGI</i>	DERSOIR Thérèse	néant
BOURG-L'EVEQUE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GATINEAU Virginie	
<i>Délégué du Préfet</i>	GALON Pierrete	
<i>Délégué du TGI</i>	COTTIN Anne	
CANDE :		
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	LEBASCLE Philippe	ROBIN Marle-France
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	GAZON Dominique	BARBÉ Laurent
<i>Conseiller municipal de la 1^{ère} liste :</i>	DUBILLOT Philippe	PELÉ Corine
<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	DEL-AMO Anne-Françoise	DEJON Sabine
<i>Conseiller municipal de la 2^e liste :</i>	AUBRY Fabien	BOUILDÉ Nicolas

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
CARBAY :		
<i>Conseiller municipal</i>	GAUDIN Pascal	BRILLET Martial
<i>Délégué du Préfet</i>	BERNIER Fablenne	MAURICE Hélène
<i>Délégué du TGI</i>	GUILLOIS Marie-Paule	CHANTEBEL Patrice
CHALLAIN-LA-POThERIE :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHERRUAULT Catherine	
<i>Délégué du Préfet</i>	DELANOE Denise	
<i>Délégué du TGI</i>	SART Catherine	
CHAMBELLAY :		
<i>Conseiller municipal</i>	TEMPLIER Aurélien	PLACET Xavier
<i>Délégué du Préfet</i>	MESLET Marie-Chantal	
<i>Délégué du TGI</i>	MARTEL Isabelle	
CHAZE-SUR-ARGOS :		
<i>Conseiller municipal</i>	DELAROCHE Yannick	DEROUET M. Thérèse
<i>Délégué du Préfet</i>	MERCIER Josette	
<i>Délégué du TGI</i>	LESURTEL Annick	
CHENILLÉ-CHAMPTEUSSÉ :		
<i>Conseiller municipal</i>	MILLER ROSETTE	JOUTEAU THOMAS
<i>Délégué du Préfet</i>	VIGNAIS CELINE	DUGAST GUILLEMETTE
<i>Délégué du TGI</i>	BOUIN MADELEINE	
ERDRÉ-EN-ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHEVAYE Yolande	BELLIARD Joseph
<i>Délégué du Préfet</i>	GAUDIN Arlette	BOUVET Maryse
<i>Délégué du TGI</i>	BOUVET Lydia	DEFAYE Jean-Louis

**ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU**

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
GREZ-NEUVILLE :		
<i>Conseiller municipal</i>	BARBOT Blandine	
<i>Délégué du Préfet</i>	FIN Hélène	
<i>Délégué du TGI</i>	CADEAU Gilles	
HAUTS D'ANJOU (LES) :		
<i>Conseiller municipal</i>	BRAULT JOEL	PINEL Pascal
<i>Délégué du Préfet</i>	BOUTREUX Martine	PLANCHENAULT Georges
<i>Délégué du TGI</i>	BOURBON Pascal	FORTE Dominique
JAILLE-YVON (LA) :		
<i>Conseiller municipal</i>	Mélisa SIMON-VIAUX	
<i>Délégué du Préfet</i>	FORGET Virginie	
<i>Délégué du TGI</i>	CHAUVIN Marie-Louise	
JUARDEIL :		
<i>Conseiller municipal</i>	BRUNET Françoise	FOUCHER Juanita
<i>Délégué du Préfet</i>	PUAUD Yvon	
<i>Délégué du TGI</i>	MORTIER Pierre	
LION-D'ANGERS :		
<i>Conseiller municipal</i>	STEINIRGER Emeline	PARIS Jean-Paul
<i>Délégué du Préfet</i>	LAFOSSE Alain	GUIDEL épouse BRIN Brigitte
<i>Délégué du TGI</i>	GABORIAUD Michelle	PLACAIS épouse THIERRY Marie-Thérèse
LOIRE :		
<i>Conseiller municipal</i>	GAUDIN Jérôme	
<i>Délégué du Préfet</i>	FOIN Madeleine	
<i>Délégué du TGI</i>	GASTINEAU Michel	
MIRE :		
<i>Conseiller municipal</i>	Serge Hérlveaux	
<i>Délégué du Préfet</i>	Philippe Héry	
<i>Délégué du TGI</i>	Bousquet Jean-Marc	

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
MONTREUIL-SUR-MAINE :		
<i>Conseiller municipal</i>	DAILLER Thierry	LEBRETON Vincent
<i>Délégué du Préfet</i>	LEBREC Jean-Pierre	
<i>Délégué du TGI</i>	TOURNEUX-MESLET Nelly	
OMBRÉE D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Josaine GALISSON	Patrick BODIN
<i>Délégué du Préfet</i>	Marie-Claire GELU	Michel DÉSSERT
<i>Délégué du TGI</i>	Joël DELANOE	Pierre MENET
SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS :		
<i>Conseiller municipal</i>	LAGRILLE Charly	
<i>Délégué du Préfet</i>	ALLARD Daniel	
<i>Délégué du TGI</i>	PORCHER Alain	
SAINT-SIGISMOND :		
<i>Conseiller municipal</i>	Fatiha KHALDI	
<i>Délégué du Préfet</i>	Patricia SOTTY	
<i>Délégué du TGI</i>	Odile NOYER	
SCEAUX-D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Carré Jean-François	
<i>Délégué du Préfet</i>	Edwige BOUILHOL	
<i>Délégué du TGI</i>		
SEGRE EN ANJOU BLEU :		
<i>Conseiller municipal</i>	CHAUVEAU Olivier	
<i>Délégué du Préfet</i>	LEFORT Colette	THIERRY Gilbert
<i>Délégué du TGI</i>	PLANTIN Maurice	
THORIGNE-D'ANJOU :		
<i>Conseiller municipal</i>	Carole RUAULT	LAHAYE Christelle
<i>Délégué du Préfet</i>	Isabelle DELAUNAY	LEZE Laurent
<i>Délégué du TGI</i>	Helène VIVIEN	FOURRIER Alain

ANNEXE A L'ARRETÉ PORTANT COMPOSITION DES COMMISSIONS DE CONTRÔLE
DANS LES COMMUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU

Communes de l'arrondissement de Segré-en-anjou-bleu	Nom – Prénom du titulaire	Nom – Prénom du suppléant
VAL D'ERDRE-AUXENCE :		
<i>Conseiller municipal</i>	Mme Mireille POILANE	Mme Yvette GACHOT
<i>Délégué du Préfet</i>	Mme Claudine DELACOURT	Mr Alain CHAUVET
<i>Délégué du TGI</i>	Mr Bertrand THIERRY	Mme Marie-Laure GUILLAS

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECCTE Pays de la Loire
Unité Départementale de Maine-et-Loire
Section centrale travail

Liste des conseillers du salarié
Modification de liste en cours de mandat

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles L 1232-7, L 1237-12, D 1232-4, D 1232-5 et D 1232-6 du code du travail,

Vu l'arrêté préfectoral UD 49 DIRECCTE SCT/2017/001 du 30 mars 2017 établissant la liste des des conseillers habilités à assister, à compter du 11 avril 2017, sur leur demande, les salariés lors de l'entretien préalable au licenciement et lors du (ou des) entretien(s) préalable (s) à la rupture conventionnelle du contrat de travail en l'absence d'institutions représentatives du personnel dans l'entreprise,

Considérant divers changements de situation personnelle ou professionnelle des conseillers du salarié désignés depuis l'entrée en vigueur de l'arrêté sus-visé,

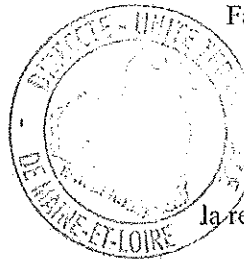
ARRETE

ARTICLE 1^{er} : La liste des conseillers du salarié figurant à l'article 1 de l'arrêté susvisé est modifiée conformément à l'annexe jointe.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions figurant dans l'arrêté préfectoral du 30 mars 2017 demeurent inchangées.

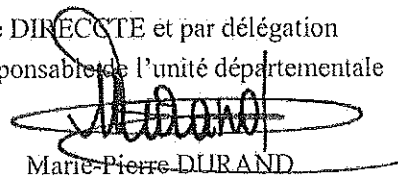
ARTICLE 3 : La responsable de l'unité départementale de Maine-et-Loire de la DIRECCTE est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire.

Fait à ANGERS, le 08 janvier 2019



Pour le Préfet
et par délégation,

le DIRECCTE et par délégation
la responsable de l'unité départementale



Marie-Pierre DURAND

Voies de recours:

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire,
- soit un recours hiérarchique devant Madame la Ministre du Travail, Direction générale du travail, Bureau RT1, 39-43 Quai André Citroën, 75902 PARIS Cedex 15
- soit un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de NANTES, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES CEDEX 01

« La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr ».

**Liste des conseillers du salarié
en vigueur à compter du 11 avril 2017
(annexe à l'arrêté du 30 mars 2017)**

SYNDICAT	NOM	PROFESSION	ADRESSE	TELEPHONE
CFDT	BAUFRETON Christelle	Chauffeur-livreur	5 Allée de l'Europe 79700 ST PIERRE DES ECHAUBROGNES	06.76.68.33.87
	BAUFRETON Gérard	Retraité (Agriculture et travaux publics)	La Roullière 49360 MAULEVRIER	06.37.33.99.51
	BEAUVAIS Patrice	Retraité (bâtiment)	6 Allée des Barons ST ANDRE-DE-LA-MARCHE 49450 SEVREMOINE	06.22.02.14.22
	BLOUET Elodie	Agent d'accueil de secrétariat	6 Square Raymond Perrinel 49460 MONTREUIL-JUIGNE	06.45.15.37.24
	CHARRIER Christophe	Agent de sécurité	83 Route d'Angers 49124 ST BARTHELEMY D'ANJOU	06.16.36.51.28
	CHEVET Gilbert	Retraité (chimie)	129 Rue des Amandiers 49260 MONTREUIL-BELLAY	06.16.65.17.23
	COLAISSEAU Josiane	Retraîtée (métallurgie)	1 Square de Mézières 49300 CHOLET	02.41.65.14.47
	CONAN Jean-François	Retraité (Magasinier)	3 Rue Victor Dauphin 49130 LES PONTS-DE-CE	06.22.75.66.32
	DERZON Thierry	Ouvrier en transformation plastiques	65 Rue du Poirier ST MACAIRE-EN-MAUGES 49450 SEVREMOINE	02.41.55.19.11
	DUVAL Cyril	Magasinier cariste	8 Rue du Trésor 49380 NOTRE-DAME D'ALLENCON	06.33.67.18.29
	DUVEAU Chantal	Secrétaire administrative	50 Rue des Mauges 49280 ST LEGER-SOUS-CHOLET	06.75.61.22.73
	GASTINEAU Anna	Demandeur d'emploi (textile)	3 Rue de la Fontaine 49220 THORIGNE D'ANJOU	02.41.95.82.78
	GAZANION Jean-Claude	Intérimaire	14 Rue du Lavoir 49320 VAUCHRETIEN	06.13.17.48.89
	GUERIN Marie- Bernadette	Aide-soignante	2 Rue Joliot Curie 85290 MORTAGNE-SUR-SEVRE	06.47.98.94.57
	GUICHET Nelly	Aide-soignante	Les Bureaux 49570 MONTJEAN-SUR-LOIRE	06.73.75.63.30
	LECOMTE Marc	Magasinier cariste	33 Rue du Petit Bois 49500 STE GEMMES D'ANDIGNE	06.81.83.79.62
	LEGENDRE Jean-Pierre	Ouvrier d'usine	13 Route de Jumelles 49160 LONGUE-JUMELLES	06.07.01.76.21
LUNEL Guillaume	Technicien de maintenance	44 Avenue du Cadran 49370 LE LOUROUX-BECONNAIS	06.12.41.72.70	

CFDT	LUSSON Alain	Agent de sécurité	4 Venelle des Mineurs La Haie-Longue ST AUBIN-DE-LUIGNE 49190 VAL-DU-LAYON	06.13.47.43.81
	MARTIN Gilles	Retraité (Transports voyageurs)	27 Rue de la Chevalerie 49800 TRELAZE	06.20.12.35.54
	MAYET Stéphane	Gérant de secteur immobilier	18 Place Marcel Vigne 49000 ANGERS	06.65.72.79.72
	MOTARD Didier	Maître-nageur	37 Rue Jean-François Millet 49300 CHOLET	06.32.02.45.20
	NAVET Jacky	Vendeur magasin bricolage	3 Rue de la Licorne 49000 ANGERS	06.49.12.01.39
	OBLIGIS Yves	Retraité (chimie)	8 Rue des Guignardières 49300 CHOLET	02.41.58.43.56
	PRIEUR Marc	Retraité (horticulture)	59 Rue des Mortiers 49000 ANGERS	06.88.91.76.00
	RENAUD Claudine	Retraitée (chimie)	6 Rue de la Pièce Longue 49500 SEGRE	06.41.77.77.67
	ROBIN Patrick	Magasinier	41 Rue des Galles 49080 BOUCHEMAINE	07.50.31.47.97
	SOURISSE Jean-Claude	Demandeur d'emploi Monteur câbleur	5 Allée des Bruyères 49140 SOUCELLES	06.12.15.83.74 02.41.32.32.91
	VIEMONT Valérie	Monitrice-éducatrice	6 Rue du Dolmen 49800 ANDARD	06.30.13.64.42
	VIGOGNE Eryc	Employé	2 Impasse des Lilas 49122 LE MAY-SUR-EVRE	06.65.51.35.75
VRIGNAUD François	Agent de maintenance	15 Rue de la Gare 37340 CONTINVOIR	06.71.67.47.80	
CFE/ CGC	BOUCHET Arnaud	Chargé d'études assurance	6, chemin du Moulin à Vent 49250 BEAUFORT-EN-ANJOU	06.64.97.90.60
	DJOUMOI BOURAHIMA Hadidja	Secrétaire	2 rue de Champagne 49000 ANGERS	06.67.17.92.67
	DELERABLE Jackie	Retraité (automobile)	74 B rue des Oiseaux 49240 AVRILLE	06.61.86.81.66
	DIOP Magatte	Juriste	41 rue des Ponts de Cé 49000 ANGERS	06.31.13.60.24
	FERNANDEZ Pascal	Délégué commercial	9 bis route de la Croix Picot 49080 BOUCHEMAINE	06.88.23.98.75 07.83.94.75.74
	GUYON Pierre	Expert-comptable	La Vigne -13 Chemin Saint Nicolas ST FLORENT LE VIEIL 49410 MAUGES-SUR-LOIRE	06.66.28.09.56
	PERROI Michel	VRP/Retraité	29, allée Lyautey ST MACAIRE-EN-MAUGES 49450 SEVREMOINE	06.19.02.65.85
	PIRON Yves	Inspecteur animation commerciale	7, rue des Chanterelles 49520 BOURG L'EVEQUE	06.80.25.25.85

CFTC	PLASSAIS Michel	Retraité	95C, rue Victor Hugo 49100 ANGERS	02.41.60.04.44
	SCHOUMACHER Olivier	Cadre bancaire	8 rue Constant Lemoine 49100 ANGERS	06.73.67.60.05
	ALLET David	Technicien de maintenance	Camping les Frênes rte de Château-Gontier – 49220 LE LION D'ANGERS	07.71.14.53.44
	ANGENIARD Jean-François	Ouvrier en métallurgie	5 bis rue du Fourneau 49750 BEAULIEU-SUR-LAYON	07.69.64.61.10
	BINET Bérenger	Cadre informatique	2 rue du Puy Chauvet 49540 MARTIGNE-BRIAND	07.82.25.82.42
	CEBOLA Pédro	Ouvrier logistique	4 rue Traversière 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE	06.68.50.97.96
	CORNOU Christian	Conducteur/receveur	Domaine de Beaumanoir 24 rue du Puits Troufflet 49800 TRELAZE	06.61.76.71.43
	DUBARRY Jean-Pierre	Boucher	13 rue Paul Claudel BEAUPREAU 49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES	06.03.63.05.32
	GALLEE Michel	Retraité VRP multcartes	8 Chemin de la Bretonnerie MELAY 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU	06.80.60.34.07
	GASNEAU Christelle	Aide médico psychologique	2 Chemin des Lauriers "Méat" 49700 ST GEORGES-SUR-LAYON	06.60.71.66.51
	GENDRIX Loïc	Agent Funéraire	119 Avenue Pierre Mendès France 49240 AVRILLE	06.36.47.58.78
	GENDRON Michel	Chauffeur-routier	12 rue du Général Blanche 49290 CHALONNES-SUR-LOIRE	06.24.90.64.54
	LELIEVRE Jacques	Chauffeur BTP	56 rue du Moutier 49260 ST CYR-EN-BOURG	06.22.92.88.96
	LEVRON Jean-Pierre	Retraité	6 rue de la Croix Blanche 49610 MOZE-SUR-LOUET	06.84.79.11.25
	MEXMAIN François	Mécanicien TP	5 Chemin de la Bataille LE VIEIL-BAUGE 49150 BAUGE-EN-ANJOU	02.41.89.00.34 06.84.22.73.66
	PETITEAU Alain	Retraité	La Croultière ST REMY-EN-MAUGES 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE	06.67.83.10.41
	RIGAULT Dominique	VRP	7 rue Proust 49100 ANGERS	06.08.92.69.40
	ROCHE Stanislas	Chauffeur bus urbain	9 Grande Rue - Appartement 4 49190 ROCHEFORT-SUR-LOIRE	06.77.21.69.75
TUAL Yannick	Retraité	Cité du Bourg la Croix Les Bananiers 49000 ANGERS	06.64.86.86.91	
VIGNERON Benoit	Responsable production	4 rue de L'Oratoire Chaintre 49400 SAUMUR	06.60.76.60.13	

CGT	AMBROISE Joël	Retraité (peinture)	P-N 50 Les Petits Souvenets 49160 BLOU	06.36.73.90.61
	AUDOUIN Yves	Retraité	18 Rue des Fontaines 49170 ST GEORGES-SUR-LOIRE	06.07.13.36.72
	BOCHE Nadine	Magasinier cariste	7 Rue des Genêts TILLIERES 49230 SEVREMOINE	06.81.58.57.93
	CHESNE Sébastien	Afficheur Haut	28 Rue du Pressoir 49370 ST CLEMENT DE LA PLACE	06.20.31.32.33
	DAUDERGNIER Dominique	Chargé sécurité	44 Route de Longué 49160 ST PHILBERT-DU-PEUPLE	06.81.43.56.95
	DE WINTER Gérard	Retraité (assurances)	20 F Rue Dupetit-Thouars 49000 ANGERS	06.74.41.68.73
	GHANI Malika	Educatrice spécialisée	2 Allée Auguste et Jean Renoir ST MACAIRE-EN-MAUGES 49450 SEVREMOINE	06.51.14.31.99
	HUET Patrick	Opérateur abattage- découpe	66 Avenue du Cadran 49370 LE LOUROUX-BECONNAIS	06.15.33.23.86
	LELOUP-COTTIN Catherine	Secrétaire-comptable	81 Rue Alphonse Darmaillacq 49300 CHOLET	02.41.62.01.89
	LE PROVOST Lionel	Magasinier cariste	2 Impasse du Puits 53200 AMPOIGNE	06.13.25.48.29
	LIZE Didier	SNCF	10 T Rue Secrétain 49130 LES PONTS-DE-CE	06.72.55.77.81
	MAISONNAVE Fabrice	Technicien incendie	8 Route de Cheffes 49460 SOULAIRES-ET-BOURG	06.32.89.93.41
	MAREST Hervé	Délégué du personnel (service à la personne)	4 Rue Albert Morin 49700 FORGES	06.51.38.20.27
	MOREUILLE Michel	Retraité (construction)	14 Square de la Bouteillerie 49460 CANTENAY-EPINARD	06.75.43.62.30
	OMARI Karine	Demandeur d'emploi (service à la personne)	Les Coulées 49390 MOULIHERNE	07.62.61.67.52
	PEDURANT Kévin	Conducteur de ligne	13 Rue du Lait de Beurre 49300 CHOLET	06.33.23.21.81
	PINEAU Alain	Demandeur d'emploi (Préparateur polyvalent)	19 Allée des Ecureuils 49280 LA TESSOUALLE	06.99.03.74.53
	POROU Noël	Salarié (Industrie)	Lieu dit Chalet de Lançon 49260 BREZÉ	06.02.24.20.37
POULALION Rémi	Retraité (métallurgie)	Les Grandes Bonnes Villes - Valanjou 49670 CHEMILLE-EN-ANJOU	06.76.84.77.78	
ROBERT Yacine	B.T.P.	20 Rue des Venelles 49120 CHEMILLE	06.11.23.50.11	

	SERRANO Grégoire	Informatique	24 Rue Nationale PELLOUAILLES-LES-VIGNES 49112 VERRIERES-EN-ANJOU	07.83.46.03.70
	TROTTER Cécilia	Agent d'ordonnancement (agro-alimentaire)	5 Bis Chemin des Salles ST LAURENT DU MOTTAY 49410 MAUGES-SUR-LOIRE	02.41.22.48.18
FO	CABARET Nicolas	Agent hospitalier	3 Rue du Chapeau 49400 SAUMUR	02.41.25.49.60
	DESSABLES Bernard	Retraité	23 Rue Georges Guynemer 49000 ANGERS	02.41.25.49.60
	JOUNIAUX Pierre	Agent d'entretien	Les Ruettes CHEVIRE-LE-ROUGE 49150 BAUGE-EN-ANJOU	02.41.25.49.60
	LARDEUX Cyril	Technicien	8, La Roche FAYE D'ANJOU 49380 BELLEVIGNE-EN-LAYON	02.41.25.49.60
	MARTIN Loïc	Ouvrier pressiste	4 Rue de la Clairière LA CHAPELLE-ROUSSELIN 49120 CHEMILLE-EN-ANJOU	02.41.25.49.60
	MARTINEAU Amélie	Conseiller à l'emploi	3 Rue de la Verdelière 79700 MOULINS	02.41.25.49.60
	MONIER Michel	Retraité	8 Grande Rue 49320 LES ALLEUDS	02.41.25.49.60
	POLARD André	Retraité (secteur médical)	Le Long Bois MAZE 49630 MAZE-MILON	02.41.25.49.60
	ROBIN David	Monteur-assembleur	6 Rue de la Marelle 49500 ST MARTIN DU BOIS	02.41.25.49.60
	TESSE Dominique	Référent plonge (restauration)	Le Racicot 49330 MIRE	02.41.25.49.60
	THOMAIN Amaël	Magasinier cariste	La Dindonnière VERN D'ANJOU 49220 ERDRE-EN-ANJOU	02.41.25.49.60
XAVIER Noël	Vitrier	7 Rue des Ecoles 49190 ROCHEFORT-SUR-LOIRE	02.41.25.49.60	
CSN	AUVINET Hubert	Commercial VRP/ Retraité	4, rue des Ferblantiers 49300 CHOLET	02.41.58.64.02 06.31.43.20.19
	GUIBRET Philippe	Commercial VRP/Retraité	5 bis rue des Granges 49460 FENEU	06.09.72.26.33

SOLIDAIRES 49	DELIEN Laurent	Opérateur monteur	6 Chemin des Arts 49170 LA POSSONNIERE	06.77.19.18.98
	GACHET André	Retraité	11 rue de Contades 49130 LES PONTS-DE-CE	06.89.09.08.14
	JEMMA-PAONINO Candice	Technicienne support informatique	Les Rogueries LUE-EN-BAUGEOIS 49140 JARZE-VILLAGES	06.79.31.48.65
	QUILY Cédric	Fossoyeur	6 rue du Commandant de Champagny 49000 ANGERS	07.51.61.58.32
UNSA	CISSAKHO Ousmane	Chargé de recrutement	15 Rue Râle de Genêt 49080 BOUCHEMAINE	06.78.42.11.73
	GIRODIN Luc	Permanent syndical	8 Rue de Belfort 49100 ANGERS	06.84.27.03.28
	LAURENT Marc	Retraité	32 Rue de Soulangier 49700 DOUE-LA-FONTAINE	06.09.18.37.78
NON SYNDIQUES	BIGEARD Stéphane	Ingénieur gestion de projets	6, allée de la Grande Chesnaye SAINT PIERRE-MONTLIMART 49110 MONTREVAULT-SUR-EVRE	02.41.75.71.37 06.88.41.43.90 06.67.59.12.34
	DELETRE Jean-Claude	Retraité	29, rue des Landes 49070 SAINT LAMBERT-LA-POThERIE	02.41.77.54.05
	FERRIER Jacques	Retraité	5, rue de Tivoli - Le Plessis 49300 CHOLET	02.44.09.55.28 06.75.37.70.80



PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECCTE PAYS-DE-LA-LOIRE
Unité départementale de Maine-et-Loire

ARRETE

Portant agrément entreprise solidaire d'utilité sociale

LE PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

VU la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire,

VU le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément « entreprises solidaires d'utilité sociale »,

VU l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale »,

VU le Code travail et notamment l'article L.3332-17-1,

VU le décret donnant délégation de compétence aux préfets des départements,

VU l'arrêté préfectoral accordant délégation de signature au directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire,

VU la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, du travail et de l'emploi des Pays de la Loire portant délégation de signature,

VU la demande d'agrément en tant qu'entreprise solidaire d'utilité sociale déposée le 10 décembre 2018 par Monsieur Bernard DAVID pour le compte de l'association POUANCE ENTR'AIDE.

CONSIDERANT que l'entreprise s'inscrit dans la liste de l'article L. 3332-17-1 II. du code du travail en tant qu'Association Intermédiaire,

CONSIDERANT que l'entreprise satisfait aux conditions fixées à l'article 1^{er} de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014,

CONSIDERANT que l'entreprise n'est pas cotée en bourse,

CONSIDERANT ainsi que les trois conditions cumulatives pour bénéficier d'un agrément de plein droit sont remplies.

ARRETE

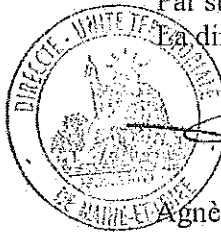
ARTICLE 1er – L'Association POUANCE ENTR'AIDE, Maison des Associations, 4 boulevard de la Prévalaye, 49420 POUANCE (SIRET 347 798 878 00015), est agréée de plein droit en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L.3332-17-1 du Code du travail.

ARTICLE 2 – Cet agrément est accordé pour une durée de cinq ans et devra faire l'objet d'une demande de renouvellement au moins deux mois avant la date d'échéance de la présente décision.

ARTICLE 3 – Le secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire, le responsable de l'Unité Départementale de Maine-et-Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Maine-et-Loire.

Angers, le 18 décembre 2018

P/le préfet de Maine-et-Loire,
Par délégation le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,




Agnès JOURDAN

Voies de recours :

La présente décision est susceptible d'être contestée dans un délai de 2 mois après sa notification en exerçant :

- soit un recours gracieux auprès du préfet de Maine-et-Loire,
- soit un recours hiérarchique auprès du Ministre du Travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, 127 rue de Grenelle 75007 PARIS
- soit un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES Cedex 01.

II - AUTRES

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINÉ-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP844083196**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de Maine-et-Loire

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 27 novembre 2018 par Monsieur Jean-Pierre AGARD en qualité de Président, pour l'organisme **SOCIETE JPA SERVICES** dont l'établissement principal est situé 11bis Boulevard Delhumeau Plessis 49300 CHOLET et enregistré sous le N° **SAP844083196** pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (en mode prestataire) à l'exclusion de toute autre :

- petits travaux de jardinage, y compris les travaux de débroussaillage
- prestations de petit bricolage dites « hommes toutes mains »
- garde d'enfants de plus de trois ans
- accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements ¹
- entretien de la maison et travaux ménagers

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

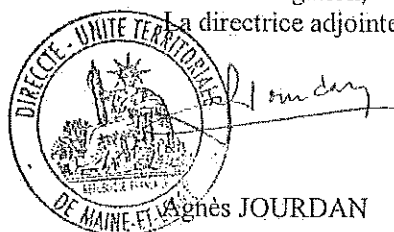
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 4 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire,
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP843171133**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de Maine-et-Loire

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 22 novembre 2018 par Madame Anne BROSSELLIER en qualité de Gérante, pour l'organisme **AUBANCE SERVICES** dont l'établissement principal est situé 83 rue Louis Moron 49320 BRISSAC QUINCE et enregistré sous le N° SAP843171133 pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (en mode prestataire) à l'exclusion de toute autre :

- o garde d'enfants de plus de trois ans
- o accompagnement des enfants de plus de trois ans dans leurs déplacements ¹
- o préparation des repas à domicile, y compris le temps passé aux commissions
- o entretien de la maison et travaux ménagers
- o collecte et livraison à domicile de linge repassé ¹
- o livraison de courses à domicile ¹
- o soins et promenades d'animaux de compagnie, à l'exclusion des soins vétérinaires et du toilettage, pour les personnes dépendantes
- o assistance administrative à domicile
- o Accompagnement des personnes ayant besoin d'une aide temporaire (hors Personnes Agées /Personnes Handicapées)¹
- o Conduite du véhicule des personnes ayant besoin d'une aide temporaire (hors PA/PH)¹

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Toutefois, en application des articles L.7232-1 et R.7232-1 à R.7232-15, les activités nécessitant un agrément (I de l'article D.7231-1 du code du travail) n'ouvrent droit à ces dispositions que si la structure a préalablement obtenu l'agrément ou le renouvellement de cet agrément dans le ou les département(s) d'exercice de ses activités.

En application de l'article D.312-6-2 du code de l'action sociale et des familles, les activités nécessitant une autorisation n'ouvrent droit à ces dispositions que si l'organisme a préalablement obtenu l'autorisation ou le renouvellement de cette autorisation.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 5 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire,
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La responsable de l'unité départementale,
et par délégation,
directrice adjointe du travail,



Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 512838293**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,
Vu la déclaration en date du 18 juillet 2014 à l'organisme : NICOLAS SERVICE JARDIN,

Le Préfet de Maine-et-Loire

Constate

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivré par la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 18 juillet 2014 à Monsieur Nicolas SUCCARI en qualité de gérant pour l'organisme **NICOLAS SERVICE JARDIN**, a été signalée. Le récépissé de déclaration enregistré sous le N° SAP 512838293 est modifié comme suit :

A compter du 01 juillet 2018, le siège social de l'organisme se situe **4 Petit Claye -RD 160 Route de Cholet, 49610 MURS ERIGNE**

L'activité déclarée est la suivante, à l'exclusion de toute autre :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- **Petits travaux de jardinage**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.

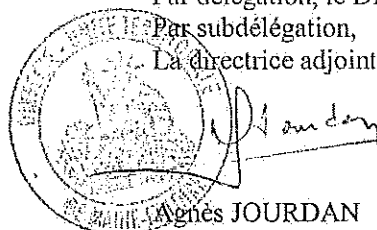
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 06 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Agnès JOURDAN

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP/841712318**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de Maine-et-Loire

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 25 octobre 2018 par Monsieur Elias ORPHELIN en qualité de Gérant, pour l'organisme **Elias ORPHELIN** dont l'établissement principal est situé 18 Rue Delaage 49100 ANGERS et enregistré sous le N° **SAP/841712318** pour les activités suivantes :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (en mode prestataire) à l'exclusion de toute autre :

- o garde d'enfants de plus de trois ans
- o soutien scolaire ou cours à domicile

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

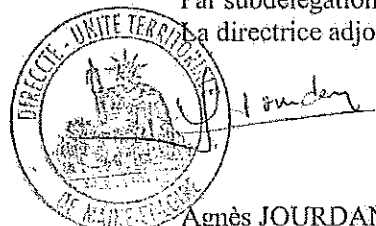
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 10 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire,
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Agnès JOURDAN

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*

Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP490352747**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,
Vu la déclaration en date du 01 janvier 2016 de l'organisme ANJOU ACCOMPAGN'SERVICES (2AS),

Le Préfet de Maine-et-Loire

Constata

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivré par la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire a été signalé le 11 novembre 2018 par Monsieur François-Régis JACOB en qualité de Gérant, pour l'organisme ANJOU ACCOMPAGN'SERVICES (2AS), dont l'établissement principal est situé 161 boulevard de Strasbourg, 49000 ANGERS et enregistré sous le N° SAP490352747 pour les activités suivantes :

A compter du 11 novembre 2018, Le récépissé de déclaration enregistré sous le N° SAP490352747 est modifié comme suit :

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Petits travaux de jardinage
- Travaux de petit bricolage
- Livraison de courses à domicile¹
- Livraison de repas à domicile¹
- Assistance administrative à domicile
- Téléassistance et visioassistance
- Coordination et délivrance des SAP

¹ à la condition que cette prestation soit comprise dans une offre de services incluant un ensemble d'activités effectuées à domicile.

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 11 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire
Par délégation, le DIRECTEUR,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Agnès Jourdan

Agnès JOURDAN

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : **Johann BOUMIER**
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP 808752596**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,
Vu la déclaration en date du 31 janvier 2015 à l'organisme : CORMIER Marie,

Le Préfet de Maine-et-Loire

Constata

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivré par la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 1^{er} janvier 2016 à Madame Marie CORMIER en qualité de responsable pour l'organisme **CORMIER Marie**, a été signalée. Le récépissé de déclaration enregistré sous le N° **SAP 808752596** est modifié comme suit :

A compter du 1^{er} août 2017, le siège social de l'organisme se situe **6 rue d'Ambignon, 49260 ANTOIGNE**

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire et mandataire) :

- **Soutien scolaire ou cours à domicile**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L. 7233-2 du code du travail et L. 241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour de la demande de déclaration, conformément à l'article R.7232-20 du code du travail.


Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-22 à R.7232-24 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 13 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



[Signature]
Agnès JOURDAN

065

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrie
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*

Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé modificatif de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP811026590**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,
Vu la déclaration en date du 26 juin 2015 pour l'organisme NOUNOU DOM SERVICES,

Le Préfet de Maine-et-Loire

Constate

Qu'une modification dans l'enregistrement de la déclaration d'activités de services à la personne délivré par la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire a été signalé le 18 décembre 2018 par Monsieur Jean MARCILLAT en qualité de Gérant, pour l'organisme NOUNOU DOM SERVICES dont l'établissement principal est situé 31 rue Eugène Delacroix, 49000 ANGERS et enregistré sous le N° SAP811026590.

A compter du 18 décembre 2018, le récépissé de déclaration enregistré sous le N° SAP811026590 est modifié comme suit :

Les activités déclarées sont les suivantes, à l'exclusion de toute autre :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (mode prestataire) :

- Entretien de la maison et travaux ménagers
- Garde enfant + 3 ans
- Préparation de repas à domicile
- Livraison de courses à domicile
- Accompagnement des enfants de + 3 ans

Activité(s) relevant de la déclaration et soumise(s) à agrément de l'État (mode prestataire et mandataire):

- Garde d'enfants de - de 3 ans ou de - de 18 ans handicapés - Maine et Loire (49)
- Accompagnement d'enfants de - 3 ans ou de - 18 ans handicapés - Maine et Loire (49)

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

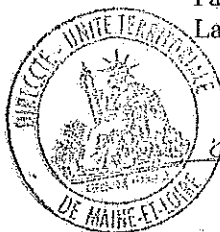
Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 21 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Agnès Jourdan
Agnès JOURDAN

Unité départementale de Maine-et-Loire

Services à la personne
12, rue Papiou de la Verrière
CS 23607
49036 ANGERS CEDEX 1

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

Affaire suivie par : *Johann BOUMIER*
Téléphone : 02 41 54 53 45

**Récépissé de déclaration
d'un organisme de services à la personne
enregistré sous le N° SAP842436925**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5;

Le préfet de Maine-et-Loire

Constate :

Qu'une déclaration d'activités de services à la personne a été déposée auprès de la DIRECCTE - unité départementale de Maine-et-Loire le 05 décembre 2018 par Monsieur BRETON Franck en qualité de Gérant, pour l'organisme **Franck BRETON** dont l'établissement principal est situé 19 rue Foucault, 49260 ST CYR EN BOURG et enregistré sous le N° SAP842436925 pour l'activité suivante :

Activité(s) relevant uniquement de la déclaration (en mode prestataire) à l'exclusion de toute autre :

- **soutien scolaire ou cours à domicile**

Toute modification concernant les activités exercées devra faire l'objet d'une déclaration modificative préalable.

Sous réserve d'être exercées à titre exclusif (ou sous réserve d'une comptabilité séparée pour les personnes morales dispensées de cette condition), ces activités ouvrent droit au bénéfice des dispositions des articles L.7233-2 du code du travail et L.241-10 du code de la sécurité sociale dans les conditions prévues par ces articles.

Les effets de la déclaration courent à compter du jour du dépôt de la déclaration sous réserve des dispositions de l'article R.7232-18 du code du travail.

Le présent récépissé n'est pas limité dans le temps.

L'enregistrement de la déclaration peut être retiré dans les conditions fixées aux articles R.7232-20 à R.7232-22 du code du travail.

Le présent récépissé sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 21 décembre 2018

Pour le Préfet de Maine et Loire,
Par délégation, le DIRECCTE,
Par subdélégation,
La directrice adjointe du travail,



Agnès Jourdan
Agnès JOURDAN



N° 2019/001

Objet : AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR ACCES AU
CORPS DES PERSONNELS MEDICO-TECHNIQUES

Direction des
Ressources
Humaines
Tél : 02 41 53 32 40

**Un concours interne sur titres de Manipulateur
d'Electroradiologie Médicale est ouvert au Centre
Hospitalier de Saumur (49), en vue de pourvoir 2 postes
de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale
Filière Médico-Technique**

Peuvent faire acte de candidature au concours :

- Les fonctionnaires titulaires soit d'un titre de formation mentionné à l'article L.4351-3 du code de la santé publique ou L.4351-5 du même code, soit d'une autorisation d'exercer la profession de manipulateur d'électroradiologie médicale délivrée en application de l'article L.4351-4 du même code.
- Les agents non titulaires de la fonction publique hospitalière, remplissant les mêmes conditions que sus visées.

Références :

- Décret n°2017-1260 du 9 août 2017, portant statut particulier du corps des manipulateurs d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière ;
- Arrêté du 20 décembre 1989 consolidé au 14 décembre 2018 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours sur titres permettant l'accès au corps de Manipulateur d'électroradiologie médicale de la fonction publique hospitalière ;

Constitution du dossier de candidature

Le dossier à transmettre par le candidat doit comporter :

- 1) une demande d'admission à concourir
- 2) 1 fiche d'état civil de moins de 3 mois et, le cas échéant, 1 certificat de nationalité
- 3) 1 extrait de casier judiciaire ayant moins de 3 mois de date
- 4) les diplômes, certificats dont ils sont titulaires ou une copie dûment certifiée conforme de ces documents
- 5) le cas échéant 1 état signalétique des services militaires ou 1 copie dûment certifiée conforme de ce document ou de la 1^{ère} page du livret militaire. Pour les candidats qui n'ont pas effectué de service militaire et âgés de + de 20 ans, 1 pièce constatant leur situation au regard des lois sur le recrutement de l'armée
- 6) 1 certificat médical délivré en application de l'article 10 du décret du 19/04/1988 susvisé
- 7) pour les candidats bénéficiaires de dispositions législatives et réglementaires permettant un recul de la limite d'âge, les pièces justificatives
- 8) un curriculum vitae indiquant le ou les titres détenus, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint, le cas échéant, les attestations des employeurs successifs, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

Les pièces énumérées aux paragraphes 2, 4, 5 et 6 pourront être fournies après admission définitive au concours. Les candidats fourniront une déclaration sur l'honneur attestant qu'ils remplissent les conditions exigées pour l'inscription au concours sur titres.

Délai de candidature

Le dossier d'inscription doit être adressé par lettre recommandée à la
Direction des Ressources Humaines – Bureau des Carrières
Route de Fontevraud – BP 100 - 49403 SAUMUR CEDEX
au plus tard le 14 février 2019 (le cachet de la poste faisant foi).

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Direction des Ressources Humaines au 02.41.53.35.51 - Bureau des Carrières ou auprès de Mme ALVINET, Attachée d'Administration Hospitalière

Saumur, le 7 janvier 2019
Le Directeur,

Jean-Paul GUILLET

Remplace

Annule

Modifie

La note de service N°

Diffusion :

Générale

Restreinte

Si restreinte, liste des services destinataires

Date d'application : 07-01-2019

Date d'expiration : 14-02-2019

